

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 05 OCTOBRE 2017 à 19h30**

Le conseil municipal dûment convoqué le 28 Septembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire

**Etaient présents** : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, , MM : CHATAGNON Pascal, DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, SUTRE Sébastien, THERMIDOR Frédéric, WILMART Eric

**Absents** : LIAUD Sandra, SOULAS Céline, MUNIER Maurice.

**Excusé** : D'ESPAGNAC Nicolas.

**Secrétaire** : WILMART Eric

Le compte rendu du conseil municipal du 27 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **1- Souscription à l'option "Assistance à Maîtrise d'Ouvrage voirie" auprès de l'ATD16**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16 intitulée « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Voirie », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, incluant :

- l'entretien de la voirie,
- l'assistance juridique sur les procédures de classement/déclassement,
- la mise à jour du tableau de classement,

**APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

### **2- Frelons asiatiques**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Département de la Charente a décidé de mettre fin à son engagement dans la lutte contre le frelon asiatique à compter de cette année.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de continuer à soutenir cette lutte en participant financièrement à la destruction des nids par le biais d'une aide financière forfaitaire de 50 euros versés aux administrés concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- Dans un premier temps, de prendre en charge le coût des interventions de destructions des nids de frelons asiatiques par une entreprise conventionnée, agréée et inscrite sur la liste préfectorale, moyennant le respect du protocole ci-dessous :
  - les administrés qui souhaitent la destruction d'un nid de frelons asiatiques doivent le signaler en mairie,

- la mairie s'assurera qu'il s'agit bien de frelons asiatiques et contactera une entreprise agréée,
  - l'entreprise n'intervient que sur commande émise par la mairie pour la destruction des nids qui auront été préalablement déclarés en mairie,
  - l'opération de destruction comprend le traitement et l'enlèvement du nid (2 à 7 jours plus tard),
  - le traitement n'a lieu que sur les nids actifs pendant la période de campagne de lutte du 15 juin au 15 octobre,
  - les nids traités sont situés à une hauteur qui permet, dans les cas généraux, une intervention sans nacelle (échelle et perche),
  - les interventions sur les nids nécessitant un matériel spécifique ou présentant des difficultés particulières seront examinées au cas par cas,
  - les traitements utilisés devront s'orienter vers des pratiques les plus respectueuses de l'environnement,
- Dans un deuxième temps, d'émettre un titre de recette au nom de l'administré pour le montant restant à sa charge (soit le montant de la facture - le forfait de 50 euros pris en charge par la commune)

### **3- Commissions communales**

Monsieur le Maire expose que la démission de Madame MAYRAN, impose de la remplacer au sein des commissions dans lesquelles elle siégeait.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de nommer Monsieur Eric DUMOUSSEAU à la commission fêtes et cérémonies et révision des listes électorales.
- de nommer Monsieur Sébastien LANDIER et Monsieur Pascal CHATAGNON au sein du CCAS de la commune.
- de nommer Monsieur Sébastien LANDIER référent au CNAS.

### **4- Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2017**

Maire informe le Conseil Municipal que la commune va percevoir une redevance d'occupation de domaine public pour le gaz d'un montant de 258 €. Une délibération doit être prise à sujet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte cette redevance d'occupation du domaine public 2017 à l'unanimité.

### **5- Tarif; location de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs pratiqués actuellement pour la location de la salle des fêtes de la commune.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé de modifier les tarifs de la manière suivante à compter de la présente délibération pour l'année 2018 :

Habitants de la Commune 2017		Tarifs 2018
Jour de semaine	140 €	140 €
Le week-end	320 €	320€
Le samedi	170 €	170 €

Habitants hors de la commune 2017		Tarifs 2018
Jour de semaine	350 €	350 €
Le week-end	750 €	600 €
1 jour dans le week-end	450 €	360 €

Associations Communales 2017		Tarifs 2018
1 <sup>ère</sup> location	50 €	50 €
2 <sup>ème</sup> location	100 €	100 €
Les suivantes	Tarifs habitants de la commune	Tarifs habitants de la commune

Associations hors Communes 2017		Tarifs 2018
Jour de semaine	350 €	250 €
1 jour de week-end et jour férié	450 €	250 €
Le week-end	750 €	400 €

ASSEMBLEES GENERALES		
Jour de semaine ou week-end	Tarif 2017 : 350 €	Tarif 2018 : 350 €

### **6- Rue des Fins Bois - VC N°133**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 décembre 2016, le conseil municipal l'a autorisé à signer la convention de rétrocession de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public de la Rue des Fins Bois avec Monsieur Christophe Constantin.

Il explique qu'il est nécessaire de lui donner un numéro de voie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner le numéro 133 à la Rue des Fins Bois qui sera désignée VC N° 133.

## **7- SDEG - remplacement d'un poteau bois - Eclairage public**

Monsieur le Maire expose que le SDEG16 nous a fait part de la détérioration d'un poteau bois servant de support à l'éclairage public du lieu dit Le Bois commune de Foussignac.

Il est nécessaire de pratiquer le remplacement de ce poteau.

Le montant HT de cette intervention s'élève à 806.92 € dont 524.50 € à la charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à signer le plan de financement des travaux,
- à signer la convention pour le versement d'un fonds de concours au SEDG afférente à cette affaire,
- à régler la facture d'un montant de 524.50 € au SDEG pour les travaux d'éclairage public.

## **8- Questions diverses**

- ✓ Monsieur le Maire rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux Route du Goulet a été attribué à la société PARCOURS, une esquisse du projet doit nous être présentée courant novembre.
- ✓ Le marché travaux pour le lotissement Le Renclos est mis en ligne.  
La date limite de remise des plis est fixée au vendredi 13 octobre 2017 à 12h00.  
La commission d'ouverture des plis est convoquée le lundi 16 Octobre à 15h00
- ✓ Nous attendons les arrêtés nous autorisant à effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public.
- ✓ Le chauffage du salon de coiffure sera installé semaine 42.
- ✓ Demande d'achat de terrain communal : Madame Julie DA COSTA demande d'acheter une partie de la parcelle communale derrière la salle des fêtes afin d'agrandir son jardin. Le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.
- ✓ Repas du 11 novembre : la commémoration aura lieu à 11h30 devant les monuments aux morts. L'apéritif sera offert aux habitants par la mairie à la salle des fêtes.  
Un repas suivra comme l'an passé, il sera offert aux personnes de 60 ans et plus, mais tous les administrés sont invités à y participer moyennant une participation de 20 € par personne (10 € pour les enfants jusqu'à 12 ans).
- ✓ Monsieur le Maire informe que Madame Catherine MAUZE a demandé le renouvellement de sa mise en disponibilité
- ✓ A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, les PACS seront enregistrés par les mairies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.